

NIBELLE

RELÈVE DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES

La SICAP vous informe que la relève des compteurs électriques dans votre commune sera effectuée par un agent SICAP :

Entre le 10 et le 28 mars 2025

Nous vous remercions par avance d'en faciliter l'accès.

En cas d'absence, vous avez plusieurs solutions pour nous communiquer vos index :

- par la carte avis de passage qui sera déposée dans votre boîte aux lettres ;
- via votre [espace client](#) ;
- en créant votre espace client (voir QRcode ci-dessous) ;
- par mail : index-facturation@sicap-pithiviers.net

Le service clientèle est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

